

<https://www.pressegauche.org/Sante-et-securite-du-personnel-Sur-le-terrain-la-penurie-passe-trop-souvent>



# **Santé et sécurité du personnel**

## **- Sur le terrain, la pénurie**

## **passe trop souvent avant la**

## **pandémie (CSQ)**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : jeudi 3 septembre 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 3 sept. 2020 - La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) déplore que les règles sanitaires de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), censées assurer la protection des femmes enceintes, des personnes immunosupprimées ou, encore, atteintes de maladie chronique, permettent actuellement à plusieurs employeurs ainsi qu'à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de les maintenir en poste en éducation, en petite enfance ou en enseignement supérieur. La Centrale interpelle le gouvernement et l'INSPQ pour resserrer les règles sanitaires et ainsi prévoir le retrait préventif ou le télétravail des personnes identifiées à risque.**

Au lendemain de l'annonce du déploiement d'inspecteurs de la CNESST dans les établissements en éducation et en enseignement supérieur et dans le contexte d'une rentrée où la pénurie de personnel est plus grande que jamais, la CSQ constate que, dans certains milieux, les efforts investis pour le maintien des travailleuses et des travailleurs en poste dépassent ceux visant à minimiser les risques d'infection pour les personnes à risque. « Le manque de personnel est tellement criant que, sur le terrain, la priorité est trop souvent donnée à la pénurie avant la pandémie. Alors qu'on croyait que les règles étaient claires pour assurer la protection des personnes en situation de risque, on nous rapporte un nombre important de situations où des travailleuses enceintes, notamment, sont forcées de retourner en classe, en dépit des consignes de distanciation de l'INSPQ. Se servant des imprécisions réglementaires, certains gestionnaires ont actuellement une interprétation plus que douteuse des règles pour protéger les personnes à risque. Devant l'inacceptable, il faut que l'INSPQ resserre ses règles dès maintenant », explique Sonia Ethier, présidente de la CSQ.

### **Un deux mètres impossible à respecter**

Dans ses règles en vigueur pour les clientèles identifiées à risque, l'INSPQ recommande notamment l'installation d'une barrière physique permanente en l'absence du respect d'une distanciation de deux mètres. Or, la Centrale constate actuellement que la CNESST ainsi que plusieurs employeurs profitent d'un manque de précision pour mettre en oeuvre des solutions ne permettant pas de respecter intégralement la règle de distanciation physique, particulièrement pour le personnel enseignant, de soutien ou professionnel oeuvrant dans des lieux physiques fermés en éducation et en enseignement supérieur. Des cas rapportent que, plutôt que d'être mises en retrait préventif ou en télétravail, des enseignantes enceintes ont été invitées à passer leurs journées entières derrière des barrières en plastique et à les déplacer avec elles au besoin. « On croyait que le principe de distanciation de deux mètres était clair, mais il révèle plutôt un niveau inquiétant de candeur et de créativité chez certains gestionnaires. Il faut ne pas avoir mis les pieds dans une classe depuis longtemps pour croire qu'une barrière physique peut être appliquée de façon permanente pour le personnel à risque en éducation et en enseignement supérieur ! Il est temps que l'INSPQ constate la réalité du terrain, qui rend impossible l'application de ses règles. Quant au gouvernement, cette pénurie de personnel démontre une fois de plus l'urgence d'améliorer les conditions de travail », lance la présidente de la Centrale.

### **Une géométrie variable pour l'éducation et l'enseignement supérieur**

La CSQ constate une véritable dissonance entre les règles de prévention applicables dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur et celles prévalant pour la population en général. « Pendant que les règles générales limitent les rassemblements intérieurs à 250 personnes, balisent la distanciation de deux mètres et recommandent le maintien de bulles, force est de constater que c'est exactement deux poids, deux mesures pour les établissements d'enseignement, les salles de classe et les services de garde. Le premier ministre déplorait un relâchement général il y a quelques jours et plusieurs gestionnaires se mettent actuellement la tête dans le sable. Il

## **Santé et sécurité du personnel - Sur le terrain, la pénurie passe trop souvent avant la pandémie (CSQ)**

est temps qu'on protège réellement les travailleuses enceintes ainsi que les personnes immunosupprimées ou atteintes de maladie chronique. Ça presse ! », déplore Sonia Ethier.